

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le droit d'auteur génère 31 milliards d'euros en Belgique**

**Ce secteur important pour l'économie a un besoin urgent de fair-play et de maintien de la protection par le droit d'auteur.**

Bruxelles, le 7 décembre 2010 - Cette année encore Arthena a fait appel à Partners In Marketing pour analyser l'importance économique du secteur du droit d'auteur et des droits voisins en Belgique selon les directives de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Le droit d'auteur a clairement un impact positif puisque le secteur de la création contribue davantage à l'économie belge (en chiffre d'affaires) que l'industrie automobile, les banques ou l'horeca. Bien qu'en 2009, ce secteur ait mieux résisté que de nombreux autres secteurs, les investissements et le nombre d'emplois ont quant à eux diminué. Il est donc urgent qu'il y ait davantage de fair-play à l'égard des créateurs et des entrepreneurs créatifs et culturels, qui doivent vivre de leur propriété intellectuelle et du droit d'auteur.

#### **Les secteurs du top 5 belge**

Les principales industries du droit d'auteur et des droits voisins sont les industries qui s'occupent de la création, la production, l'exécution, la diffusion, l'exposition, la distribution et la vente d'oeuvres protégées par le droit d'auteur. En 2009, celles-ci ont généré un chiffre d'affaires de 30.933,20 millions € ou 3,15% du chiffre d'affaires total de la Belgique. De ce fait, ce secteur se place devant l'industrie automobile (1,65%), le secteur financier (1,88%) et l'horeca (1,09%).

De plus, ce chiffre ne tient pas compte des industries périphériques, c'est-à-dire des secteurs qui vivent du contenu ou des créations. Entre autres la production et la vente d'appareils audiovisuels, d'ordinateurs, d'instruments de musique, de meubles, de jouets, d'architecture, etc. Mais également le secteur des télécoms, qui donne accès à de la musique, des livres, des films, des photos, des articles, des programmes de télévision et des jeux numériques.

#### **Investissements et emplois sous pression**

Au cours de cette même année, les principales industries du droit d'auteur et des droits voisins ont investi 1.067,17 millions € soit 2,93% du total des investissements en Belgique. Moins qu'en 2008, mais cette baisse est plus faible que celle notée pour l'ensembles des investissements en Belgique. Le secteur reste dans le top 10 en matière d'investissement. Les secteurs dont le taux d'investissement est plus élevé sont par exemple les institutions financières, la production et la distribution d'électricité, de gaz et d'eau et l'industrie du bâtiment.

En 2009, les principales industries du droit d'auteur et du droit voisin employaient 87.230 équivalents temps plein chez 8.943 employeurs, soit respectivement 3,12% et 4,00% du total des emplois en Belgique. Le nombre absolu baisse chaque année. C'est pour cette raison que le secteur n'entre pas dans le top 5 en matière d'emplois. Top représenté par l'enseignement, les soins de santé et les services sociaux, le secteur du bâtiment, les activités financières et les assurances.

#### **Besoin de fair-play**

Les résultats d'une étude récente (Analyse TERA Consultants, mars 2010), montre que la politique appliquée en matière de droit d'auteur et de droit voisin reste inchangée mènerait à une perte

cumulée de 240 milliards Euro et à la disparition de 1,2 million d'emplois en 2015 pour le secteur européen du cinéma, des séries télé, de la musique et des logiciels.

Arthena appelle dès lors au développement du système juridique et organisationnel de la protection par le droit d'auteur. Son maintien peut encore stimuler davantage la contribution économique de ce secteur. « Le fair-play est d'une importance capitale pour le secteur de la création. Les auteurs, producteurs, éditeurs, artistes-interprètes doivent être rémunérés pour leur travail. Il faut sensibiliser les consommateurs, les industries périphériques et les décideurs politiques. Nous devons trouver des manières de dissuader le recours à la contrefaçon et à l'offre illégale via 'Internet car ces agissements privent le secteur créatif de la possibilité d'investir dans le talent. En outre, l'offre illégale de musique, livres, films, programmes de télévision, jeux, photos, articles de presse et autre contenu créatif hypothèque le développement des modèles économiques légaux existants et nouveaux. Nous ne créons donc pas d'emplois nouveaux et les pouvoirs publics belges voient des recettes leur échapper », explique Olivier Maeterlinck, directeur de BEA et membre d'Arthena.

Vous pouvez télécharger ici [1] l'intégralité de l'étude.

Arthena, groupement d'intérêts des titulaires du droit d'auteur et des droits voisins, regroupe 27 associations et sociétés de gestion représentatives d'auteurs, artistes-interprètes, de producteurs et d'éditeurs actifs dans différents secteurs créatifs.

## **Membres**

ABDF-VFDB, CULTURE SABAM asbl, SIMIM, ADEB, GALM, Smart, AEB, IMAGIA scrl, SOFAM, ALMO, MPA, THE PPRESS VZW, AUVIBEL, MUSICPUBLISHERS.BE, UCB, BAF, REPROBEL, UPP, BEA Music, SABAM, URADEX, BEA Video SAJ-JAM, VUV, CeBeDeM, SCENARISTENGILDE, VVL

[1] <http://antipiracy.fb.email.addemar.com/c207/e41539/h130fc/l4541/document.pdf>